

Cette formation N'EST PAS ELIGIBLE AU CPF.

Elle est ouverte au titre de la Formation Continue et peut être prise en charge par l'employeur, un organisme collecteur, ou Pôle Emploi.

Les démarches sont à faire auprès de l'un de ces organismes [AVANT](#) de candidater.

Les devis de prise en charge ne sont délivrés que si votre dossier de candidature a été retenu.

Pour évaluer le coût de la formation utilisez les tarifs PAGE SUIVANTE

TARIFS

DIU FARC-TEC 2022/2023

[❗ Pour connaître le tarif de la formation vous devez définir votre statut :](#)

Statut Formation initiale (FI) :

Etudiant ou salarié avec un diplôme inférieur à 2 ans, frais de la formation à votre charge :
570 euros

Formation continue individuelle (FCI) :

Salarié avec un diplôme supérieur à 2 ans, frais de la formation à votre charge :
1070 euros

Formation continue employeur (FCE)

Salarié et frais de la formation pris en charge par l'employeur, un organisme collecteur... :
ou demandeur d'emploi pris en charge par Pôle Emploi* :
1520 euros

CVEC à régler au CROUS

[Vérifiez si vous êtes concerné - cliquez ici -](#)

*les demandeurs d'emploi non pris en charge par Pôle Emploi sont en statut FI ou FCI, attention dans ce cas il ne sera pas possible de délivrer un quelconque document à Pôle Emploi